

UN CONGRÈS MOBILISATEUR Une reconnaissance sans équivoque

Jean-Guy Rioux, Président, RESAM

Le congrès du Regroupement des sociétés d'aménagement forestier du Québec (RESAM), tenu du 14 au 16 août derniers, a été l'occasion pour les groupements forestiers du Québec de faire un pas de plus dans leur engagement à faire leur part pour que la forêt privée contribue pleinement au développement socio-économique du Québec et de ses régions.

Partenaires dans l'intensification

En effet, les groupements forestiers ont adopté une résolution liant l'ensemble des partenaires de la forêt privée (gouvernement, industries, monde municipal et propriétaires de boisés) dans un nouvel effort pour aménager la forêt privée. Cette résolution est en fait une nouvelle offre de collaboration faite aux partenaires. Le ministre des Ressources naturelles, François Gendron, était présent au congrès de RESAM et a accueilli avec beaucoup d'intérêt cette proposition de partenariat. Il a de plus pris l'engagement de s'assurer «que la forêt privée ait la place qui lui revient dans la future politique d'intensification de l'aménagement forestier» en précisant que «cette place devra être importante». Ces propos fort appréciés témoignent d'une vision très positive du potentiel de la forêt privée et de la volonté du ministre d'appuyer son développement.

Reconnaissance des groupements forestiers

Les groupements forestiers, on le sait, sont des entreprises collectives appartenant à plus de 24 600 propriétaires. Ils sont impliqués dans la mise en valeur de la forêt privée depuis une trentaine d'années et possèdent une grande expertise en aménagement forestier, expertise partagée par leurs 3650 travailleurs et travailleuses. Au cours des dernières années, les groupements se sont engagés dans un processus visant l'amélioration de leurs pratiques afin de respecter les critères d'aménagement durable des forêts. Ils représentent donc, à de nombreux égards, un partenaire de choix pour les autres partenaires de la forêt privée. Ce fut donc avec beaucoup de plaisir que j'ai écouté notre ministre, M. Gendron, dire aux quelque 230 convives, lors de notre banquet, que les groupements forestiers du Québec sont «des acteurs essentiels du monde des ressources naturelles et du développement économique des régions» et qu'une «des grandes décisions du Sommet et de ses suites aura été de reconnaître les groupements forestiers à titre d'organismes représentant des producteurs forestiers». Je réitère au ministre qu'il peut compter sur les groupements forestiers comme partenaires engagés résolument dans l'aménagement durable de la forêt privée.

Des pistes pour la rencontre des décideurs

Le ministre a abordé certains sujets importants constituant les principaux enjeux de la prochaine rencontre des décideurs, dont il annonce la tenue en mars 2003. S'inspirant des réflexions effectuées

par RESAM et ses membres, M. Gendron a donné un aperçu des orientations qu'entend prendre le Ministère dans les discussions préparatoires à la rencontre des partenaires.

30 000 \$ pour de saines pratiques forestières

En plus d'encourager fortement l'initiative des groupements forestiers à adopter et à mettre en œuvre la politique de saines pratiques forestières, le ministre a tenu à supporter concrètement les groupements engagés dans cette voie en accordant à RESAM 30 000 \$. Cette somme assurera la continuité de la démarche et permettra le démarrage d'un important projet de coordination à la certification forestière qu'offrira RESAM à ses membres. Je tiens donc à remercier sincèrement notre ministre pour cet appui. Je l'assure que cet argent est extraordinairement bien investi puisqu'il vise à soutenir une démarche volontaire qui est le meilleur gage d'appropriation et d'intégration par nos entreprises collectives et leurs propriétaires de saines pratiques. Cela est la meilleure garantie que l'on puisse donner de durabilité.

Un congrès réussi

En terminant, plusieurs éléments m'amènent à conclure en un congrès 2002 fort réussi. La forte participation des membres et la maturité des débats tenus qui ont conduit à l'adoption d'une proposition de partenariat fort intéressante pour l'intensification de l'aménagement en forêt privée m'ont grandement réjoui. La qualité des conférences prononcées, de même que leur apport à nos réflexions, furent largement appréciés. La présence du ministre François Gendron et surtout l'appui témoigné envers la forêt privée et les «acteurs essentiels» qui y oeuvrent constituèrent un moment fort. Enfin, les résultats concrets des effets d'un

aménagement intensif présentés lors de la visite terrain par nos collègues estriens ont parfaitement conclu notre congrès. J'adresse donc mes plus sincères remerciements à tous les membres, aux groupements hôtes, à nos nombreux partenaires présents, au ministre, à nos conférenciers ainsi qu'à toute l'équipe qui a œuvré à l'organisation de ce congrès. Un merci spécial est adressé à nos exposants et généreux commanditaires qui ont grandement supporté la tenue de cet événement.